

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Diplômes

Tou-te-s les candidat-e-s doivent être titulaires du baccalauréat et avoir validé 180 ects minimum dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les candidat-e-s de nationalité étrangère issu-e-s d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent fournir en plus l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une équivalence (TCF...).

L'ésban ne pratique pas de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur le site : esba-nimes.fr

Avant le : 1er juin 2021

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) doit être signalé au plus tôt à l'adresse : c.denoyelle@esba-nimes.fr

Droits d'inscription à l'oral d'admission

Montant : 40 euros.

Paiement :

- en ligne par carte bancaire (après le dépôt en ligne de votre dossier, vous recevrez une facture par courriel qui vous indiquera la marche à suivre pour le paiement en ligne).
- pour tout autre mode de paiement et/ou pour un paiement en numéraire : nous contacter (Tél. 04 30 06 12 00 / c.denoyelle@esba-nimes.fr).

Convocation

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique indiquée par le-la candidat-e sur sa fiche d'inscription. Il lui appartient d'en prendre connaissance (il est recommandé de vérifier également les messages classés en « spams »).

ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

La commission pour entrer en DE Production et régie des œuvres et des expositions comprend une épreuve.

Épreuve orale à distance

Un entretien avec un jury constitué de professionnel-le-s et de personnels de l'établissement. Il porte sur les motivations professionnelles du-de la candidat-e.

Un dossier de travaux plastiques et/ou théoriques doit être fourni et comprendre un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de pratiques personnelles, et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures dans le domaine de la régie et de la production.

L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et les motivations du-de la candidat-e.

RÉSULTATS

Communication des résultats

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage dans l'école et en ligne sur le site de l'ésban dans le courant de la semaine qui suit les épreuves. Il appartient à chaque candidat-e d'en prendre connaissance exclusivement par ces voies de communication.

La décision du jury est souveraine. Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat-e-s non admis-e-s.

Durée de validité des résultats

Les résultats à la commission d'admission sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

Renseignements :

Christophe Denoyelle

Mail : c.denoyelle@esba-nimes.fr